

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD53

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 15.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'encadrement du droit de suite doit également s'accompagner de la remise en cause des autorisations de prolongation des titres d'exploration. Ainsi, nous proposons de supprimer la mention de l' article L. 142-1 du code minier qui autorise la prolongation des titres exclusifs de recherche à concurrence de 15 ans.